

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 août 2021

Le Conseil Municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri Bonnet suite aux conditions sanitaires. Les membres du conseil sont masqués.

Absent excusé : DEZIEUX René. Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h35, M. Daniel GAUTHIER est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes :

– Une subvention est attribuée à un étudiant de la commune partant poursuivre son cursus à l'étranger. Monsieur le Maire propose 500 € au vu du caractère exceptionnel de la demande. Plusieurs autres montants étant proposés par des conseillers, un tour de table est effectué avant de procéder au vote. La somme retenue par une majorité de 6 voix est 200 €.

Concernant l'attribution de subventions à des particuliers, la commission action sociale propose d'établir une grille définissant les demandes susceptibles d'être retenues. Cela fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil

– Le nouveau règlement de l'école est présenté par Christelle RENARD CUEILLE. En effet, suite au changement de rythmes scolaires, une mise à jour est nécessaire. Il est voté à l'unanimité et transmis aux parents. La question du goûter du matin sera évoquée en conseil d'école.

– Un bail rural est consenti à l'unanimité à Jean-Christophe MANZAGOL à compter du 1^{er} septembre 2021 sur 3 parcelles, biens de section de La Vedrenne. Ce locataire remplit toutes les conditions pour une attribution préférentielle en vertu des articles L2411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une réunion sera organisée à la rentrée avec le personnel communal et enseignant pour organiser au mieux la rentrée. La commission du personnel va prendre contact avec les AESH pour finaliser leur contrat avec la commune pour la coupure méridienne. Le repas végétarien est supprimé à la cantine suite à l'évolution du cadre normatif et au constat du désintérêt des enfants.

Monsieur le Maire évoque la réunion du 23 août 2021 avec M. Pierre CHEVALIER, Président de Haute-Corrèze Communauté et certains vice-présidents. Il est important de définir les points à mettre en avant considérant les compétences de la communauté de communes :

– Le tourisme, le site de Saint Nazaire dont le projet de réhabilitation, qui n'en finit pas de rester au stade de projet, fait débat et le site de la Pyramide laissé à l'abandon, le centre aquarécréatif et la plage des Aubazines gérés par le SMAT qui n'est plus en adéquation avec les attentes de la demande touristique ;

– Les ordures ménagères avec des plaintes justifiées et récurrentes des usagers de la commune face au retournement des containers ;

– L'urbanisme avec nombre d'interrogations sur le PLUI et l'instruction des autorisations d'urbanisme lors de l'entrée en vigueur de celui-ci ;

– La radio RBA dont l'avenir est menacée par une situation financière catastrophique ;

– Les gens du voyage et projet de l'aire d'accueil ;

Les représentants de la communauté de communes seront interrogés sur les tractations de certains élus de Borlès-les-Orgues souhaitant rallier une communauté de communes du Cantal.

Stéphanie MONCOURRIER représentera la commune à l'AG du refuge animalier et Jean-Paul ALPHONSOUT recevra le président du refuge suite à une demande de rendez-vous.

Lecture est faite du compte rendu de la réunion des « Bois de Saunat ». Le conseil confirme que le projet parapente reste à l'ordre du jour.

Jean-Pierre LACOMBE représentera la commune au comice agricole.

La commission des finances se réunira en septembre pour faire une situation de l'année 2021.

La campagne d'épargne commence la semaine 34 avec 2 mois d'avance sur une année classique.

Monsieur le Maire remercie :

– Mme SORIANO, M. et Mme RISPAL pour leur généreux dons à la commune ou à l'école ;

– L'entreprise FOUILLADE HEURTAUX pour son intervention bénévole dans les locaux de l'école des alouettes.

– Les conseillers municipaux pour l'excellente tenue des bureaux de vote ainsi que assesseurs bénévoles de la commune ;

– Le conseiller qui a bénévolement tondu le stade et ses abords ;

– Les conseillers qui se sont vivement impliqués dans le grand rangement de l'école des Alouettes ;

– L'ensemble du conseil pour son implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45. Vu pour être affiché le 25 août 2021, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.